

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2022-072

NOTE D'INFORMATION
RELATIVE
A LA GESTION DE LA DETTE 2021

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 30 mai 2022.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le :

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi
sept juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max
Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte
Laurestant, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan,
M. Sergio Erapa, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M.
Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Henry Hippolyte par Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par
Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Zakaria Ali par
Mme Bibi Fatima Anli 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Adois
par M. Wilfrid Cerveaux, Mme Barbara Saminadin par
Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M.
Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain
Maillot à 17h13 (affaire n° 2022-066).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-072

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE
A LA GESTION DE LA DETTE 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement les articles L.2337-3, L.1611-3-1, L.2122-22 et R.1611-33 ;

Vu la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 2020-026 du 02 juin 2020, relative aux pouvoirs délégués par le conseil municipal ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 25 mai 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 7 juin 2022 ;

PREND ACTE

Article unique : du bilan relatif à la gestion de la dette pour l'exercice 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DE LA DETTE 2021

Par délibération n° 2020-026 du 02 juin 2020, le conseil municipal a confié au Maire une délégation en matière de gestion des emprunts. Le présent rapport vise à informer le conseil municipal sur la situation de la dette au 31 décembre 2021 et sur les opérations intervenues pendant l'exercice.

La gestion de la dette désigne la capacité de la Collectivité à adapter et à faire évoluer son encours de dette en fonction d'objectifs prédéfinis tels que la minimisation des frais financiers, la réduction de l'exposition au risque de taux ou la simplification du nombre de lignes de prêts. etc.

Elle présente quatre dimensions : la gestion de l'encours de la dette, les flux nouveaux, la ligne de trésorerie et la dette garantie.

■ La gestion de l'encours de la dette.

La gestion de l'encours :

Depuis 2014, le stock de la dette est passé de 48,3 M€ au 31 décembre 2014 à 26,8 M€ au 31 décembre 2021, soit un désendettement de 21,5 M€ sur la période.

Pour l'exercice 2021, le remboursement en capital s'élève à 3,4 M€ et le montant des intérêts payés est de 1,1 M€. Le taux moyen est de 3,92 %.

Pour la répartition par prêteur, l'encours de la Collectivité au 31 décembre 2021 se présente ainsi :

- Dexia / Caisse Française de Financement Local (CFFL)	:	16,0 M€ (60 %)
- Agence Française de Développement (AFD)	:	4,6 M€ (17 %)
- Caisse d'Epargne	:	3,2 M€ (12 %)
- Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	:	2,0 M€ (8 %)
- Crédit Agricole	:	0,9 M€ (3 %)

La répartition des prêts selon leur risque :

La classification se fait selon la charte de bonne conduite dite « Charte Gissler » qui répartit les emprunts selon leur risque respectif (de faible à élevé). Au 31 décembre 2021, la dette de la Ville est composée uniquement de prêts comportant un risque faible répartie de la manière suivante :

- Dette à taux fixe : 24,1 M€ (90 %)
- Dette à taux variable : 2,7 M€ (10 %)

■ Les flux nouveaux.

En 2021, la Ville n'a pas eu à emprunter pour le financement des dépenses d'équipement.

■ La ligne de trésorerie.

La ligne de trésorerie est nécessaire pour réguler les mouvements de trésorerie (paiement de dépenses / encaissement de recettes) et pour éviter toute rupture dans la prise en charge des dépenses susceptibles de provoquer le paiement d'intérêts moratoires.

La Collectivité n'a pas eu besoin d'avoir recours à une ligne de trésorerie en 2021.

■ La dette garantie.

Au 31 décembre 2021, les garanties d'emprunt de la Ville s'élèvent à 87,0 M€ et portent sur les opérations de logement social (81,3 M€) et sur l'opération d'extension de la station d'épuration (5,7 M€).

La répartition par bénéficiaire est la suivante :

- SHLMR	:	26 697 114 € (31 %)
- SIDR	:	19 564 905 € (22 %)
- SEMADER	:	18 838 412 € (22 %)
- SODIAC	:	9 553 310 € (11 %)
- SEDRE	:	6 606 182 € (8 %)
- TCO	:	5 709 720 € (7 %)

■ Les perspectives 2022.

Les axes majeurs en matière de la gestion de la dette sont :

- la maîtrise de l'endettement sur la durée du mandat ;
- l'optimisation des frais financiers par la recherche des meilleures conditions de marché.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la gestion de la dette.